

## 19 nouvelles variétés pour la meunerie française

© 11/04/2018 |  Sophie Guyomard •  TERRE-NET MÉDIA

Chaque année, la liste des variétés de blé meunier est revue et corrigée par la Commission matières premières de l'Association nationale de la meunerie française (ANMF). Pour les semis 2018, 154 variétés sont référencées comme blés pour la meunerie française (BPMF), dont 79 variétés recommandées par la meunerie (VRM).



La liste des **blés meuniers** sélectionnés par l'ANMF a pour objectif de favoriser la culture de blés à forte valeur boulangère ou biscuitière.  
(©Terre-net Média)

« Les listes de **VRM** sont prescrites à l'attention des producteurs en vue des prochains semis. Toutefois, les variétés de ces listes peuvent également être considérées VRM par les utilisateurs dès la récolte 2018 », précise l'**ANMF** dans son communiqué.

En 2018, 9 nouvelles variétés accèdent au statut de VRM, qui comporte ainsi 79 variétés (dont 36 panifiables, 16 de force, 6 biscuitiers et 21 pour l'agriculture biologique).

Les variétés Hypodrom, LG Armstrong, Maori et Sepia complètent la liste des variétés recommandées pour les **blés panifiables**. De même, Geo et Metropolis sont ajoutés à la liste des **blés de force** et Cosmic rejoint celle des **blés biscuitiers**. À la liste des **blés biologiques**, s'ajoutent Ehogold et Tengri.

En revanche, les variétés panifiables Alhambra, Aubusson, Lavoisier, Pakito et Sherlock ont été retirées des variétés VRM publiées en raison de l'absence ou de la faible multiplication de semences. Les variétés Aubusson et Pakito restent néanmoins VRM pour les utilisateurs.

>>> Retrouvez la [liste complète des variétés recommandées par la meunerie et variétés de blés pour la meunerie française](#) en cliquant sur le lien.

Concernant les listes BPMF, elles « sont prescrites pour les allotements des organismes collecteurs pour la récolte 2018 et sont destinées à être utilisées dans le cadre des contrats d'approvisionnement des moulins sauf spécifications contractuelles différentes ». La présence de variétés BPMF biscuitières ou de variétés non inscrites dans une des listes BPMF dans un lot de BPMF panifiables entraîne le déclassement du lot complet.

19 variétés intègrent la catégorie des BPMF, comptant désormais 154 variétés (dont 81 panifiables, 24 de force, 12 biscuitiers et 37 pour l'agriculture biologique). Ainsi les blés panifiables comptent maintenant les variétés Chevignon, Filon, Hyprodrom, LG Armstrong, LG Ascona, Lipari, Maori, Mutic (< 15 %), Orloge, Pastoral, RGT Forzano, RGT Montecarlo, Sanremo et Sepia. Adriatic rejoint la liste des biscuitiers. Enfin, Activus, Annie, Arnold et Forcali s'ajoutent à la liste des blés biologiques.

En raison de leur faible emblavement ou non disponibilité sur le marché, ont été retirées des listes : Alhambra, Aubusson, Comiflo, Gotik, Hyclick, Oxebo et Pakito pour les blés panifiables et CH Claro pour les blés de force.

L'ANMF souhaite rappeler que « les variétés Altigo et Expert ainsi que les blés panifiables supérieurs (BPS) et blés panifiables (BP) ne figurant pas sur la liste

BPMF panifiables sont exclues des mélanges BPMF panifiables. De plus, les variétés Cellule, Hyfi, Mutic et Rubisko ne doivent pas dépasser 15 %, en cumul, dans les mélanges BPMF panifiables ».

## 16 variétés en observation

Avant d'être inscrites parmi les VRM, les variétés sont d'abord évaluées sur la base de deux années d'études avant l'inscription au catalogue officiel. Elles sont ensuite mises en observation pendant deux ans au maximum, afin d'être évaluées sur le moulin pilote de l'Enilia-Ensmic et de permettre aux meuniers de les tester.

Ainsi, 16 nouvelles variétés sont mises en observation en 2018 :

- Pour les blés panifiables : Fantomas, Hynvictus, KWS Extase, Orloge, Pilier, RGT Pulko, RGT Talisko, Tarascon, Unik.
- Pour les blés de force : Activus et Alessio
- Pour les blés biscuitiers : Adriatic
- Pour les blés biologiques : Activus, Annie, Arnolf, Forcali.

RGT Venezia est pour la deuxième année consécutive en observation pour la liste des blés biologiques.

Les variétés de blé tendre destinées à la meunerie ont été étudiées par la Commission matières premières de l'ANMF en partenariat avec Arvalis, le CTPS1, l'Enilia-Ensmic, l'Itab2, le Geves3 et le groupe Qualtech sur la base des résultats d'analyses technologiques et de valeur meunière.